

NORME
INTERNATIONALE
INTERNATIONAL
STANDARD

CEI
IEC

60107-4

1988

AMENDEMENT 1
AMENDMENT 1
1999-02

Amendement 1

**Méthodes recommandées pour les mesures
sur les récepteurs de télévision –**

Partie 4:

**Mesures électriques applicables aux récepteurs
de télévision à son multivoies utilisant
le système MF à deux porteuses**

Amendment 1

**Recommended methods of measurement
on receivers for television broadcast
transmissions –**

Part 4:

**Electrical measurements on multichannel sound
television receivers using the two-carrier FM-system**

© IEC 1999 Droits de reproduction réservés — Copyright - all rights reserved

International Electrotechnical Commission
Telefax: +41 22 919 0300

3, rue de Varembé Geneva, Switzerland
e-mail: inmail@iec.ch IEC web site <http://www.iec.ch>



Commission Electrotechnique Internationale
International Electrotechnical Commission
Международная Электротехническая Комиссия

CODE PRIX
PRICE CODE

D

Pour prix, voir catalogue en vigueur
For price, see current catalogue

AVANT-PROPOS

Le présent amendement a été établi par le sous-comité 100A: Appareils multimédia utilisateur, du comité d'études 100 de la CEI: Systèmes et appareils audio, vidéo et multimédia.

Le texte de cet amendement est issu des documents suivants:

FDIS	Rapport de vote
100A/112/FDIS	100A/120/RVD

Le rapport de vote indiqué dans le tableau ci-dessus donne toute information sur le vote ayant abouti à l'approbation de cet amendement.

Page 6

PRÉFACE

Publication n^{os}

Remplacer les numéros et les titres des publications suivantes:

107-1 (1977)

107-2 (1980)

par les nouveaux numéros et titres suivants:

CEI 60107-1:1997, *Méthodes de mesures applicables aux récepteurs de télévision – Partie 1: Considérations générales – Mesures aux domaines radiofréquences et vidéofréquences*

CEI 60107-2:1997, *Méthodes de mesures applicables aux récepteurs de télévision – Partie 2: Voies son – Méthodes générales et méthodes pour voies monophoniques*

Page 8

1 Domaine d'application

Remplacer «(voir le tableau II du volume X du rapport 795-2 du CCIR)» par «(voir l'annexe 1 de la Recommandation BS.707-3 de l'UIT-R*)».*

*Dans la note de bas de page, remplacer «*CCIR:.....» par «*UIT-R: Union Internationale des Télécommunications – Secteur des radiocommunications».*

Page 10

7 Conditions générales

Remplacer «les Publications 107-1 et 107-2 de la CEI» par «la CEI 60107-1 et la CEI 60107-2».

FOREWORD

This amendment has been prepared by subcommittee 100A: Multimedia end-user equipment, of IEC technical committee 100: Audio, video and multimedia systems and equipment.

The text of this amendment is based on the following documents:

FDIS	Report on voting
100A/112/FDIS	100A/120/RVD

Full information on the voting for the approval of this amendment can be found in the report on voting indicated in the above table.

Page 7

PREFACE

Publication Nos.

Replace the numbers and titles of the following publications:

107-1 (1977)

107-2 (1980)

by the following new numbers and titles:

IEC 60107-1:1997, *Methods of measurement on receivers for television broadcast transmissions – Part 1: General considerations – Measurements at radio and video frequencies*

IEC 60107-2:1997, *Methods of measurement on receivers for television broadcast transmissions – Part 2: Audio channels – General methods and methods for monophonic channels*

Page 9

1 Scope

Replace "(CCIR,* Vol. X, Report 795-2, Table II)" *by* "(*ITU-R Recommendation BS.707-3, annex 1)".

In the footnote, replace "*CCIR:....." *by* "*ITU-R: International Telecommunication Union Radiocommunication Sector".

Page 11

7 General conditions

Replace "IEC Publications 107-1 and 107-2" *by* "IEC 60107-1 and IEC 60107-2".

8 Puissance de sortie de référence

Remplacer cet article par le nouvel article suivant:

8 Puissance et tension de sortie normalisée

8.1 Puissance de sortie normalisée pour un haut-parleur

La puissance de sortie normalisée doit être une puissance inférieure de 10 dB à la puissance de sortie nominale (voir 3.1 de la CEI 60107-2). Il est également possible d'utiliser une puissance de sortie définie, de préférence 500 mW, 50 mW ou 5 mW, qui ne soit pas directement liée à la puissance nominale. Les niveaux correspondants sont respectivement 27 dB (mW), 17 dB (mW) et 7 dB (mW). Dans tous les cas la valeur choisie doit être indiquée avec les résultats.

8.2 Tension de sortie ligne normalisée

La tension de sortie normalisée aux bornes de sortie ligne doit être de 500 mV en valeur efficace, à 1 kHz, lorsque la sortie est chargée par une résistance de valeur égale à l'impédance de charge nominale.

NOTE – Si la tension de sortie n'est pas réglable, il convient d'utiliser comme tension de sortie normalisée, la tension de sortie obtenue en appliquant à l'entrée du récepteur le signal RF de télévision normalisé, avec le niveau spécifié à l'article 12.

Remplacer, dans tout le texte, le terme «puissance de sortie de référence» par «puissance de sortie normalisée».

Page 12

11 Accord du récepteur

Remplacer «de l'article 37 de la Publication 107-1 de la CEI.» par «du 3.6.3 de la CEI 60107-1.»

12 Signaux à fréquences radioélectriques

Remplacer «(Rapport 624 du CCIR)» et «(Rapport 795 du CCIR)» par «(Recommandation BT.470-5 de l'UIT-R)» et «(Recommandation BS.707-3 de l'UIT-R)» respectivement.

13 Mesures du bruit audio avec et sans pondération

Au second alinéa, remplacer «Recommandation 468 du CCIR» par «Recommandation BS.468-4 de l'UIT-R».

Page 14

19 Définition

Remplacer «Voir l'article 26 de la Publication 107-2 de la CEI» par «Voir 4.1.1.1 de la CEI 60107-2».

8 Reference output power

Replace the existing clause 8 by the following new clause:

8 Standard output power and voltage

8.1 Standard output power for loudspeaker

The standard output power shall be a power 10 dB below the rated output power (see 3.1 of IEC 60107-2). Alternatively, a stated, preferred value of output power, not directly related to the rated value, may be used; the preferred values are 500 mW, 50 mW and 5 mW. The corresponding levels are 27 dB(mW), 17 dB(mW) and 7 dB(mW), respectively. In all cases, the value chosen shall be stated with the results.

8.2 Standard line output voltage

The standard output voltage at a line output terminal shall be 500 mV r.m.s. at 1 kHz when terminated with a resistor equal to the rated load impedance.

NOTE – If the output is not adjustable, the output voltage when the standard r.f. television signal is applied to the receiver at the r.f. input signal level specified in clause 12 should be used as the standard output voltage.

Change the term “reference output power” into “standard output power” throughout the whole text.

Page 13

11 Receiver tuning

Replace “IEC Publication 107-1, Clause 37,” by “3.6.3 of IEC 60107-1.”

12 Radio-frequency signals

Replace “(CCIR Report 624)” and “(CCIR Report 795)” by “(ITU-R Recommendation BT.470-5)” and “(ITU-R Recommendation BS.707-3)” respectively.

13 Weighted and unweighted audio noise measurement

In the second paragraph, replace “CCIR Recommendation 468” by “ITU-R Recommendation BS.468-4”

Page 15

19 Definition

Replace “See IEC Publication 107-2, Clause 26.” by “See 4.1.1.1 of IEC 60107-2.”

Page 16

23 Définition

Remplacer «Voir l'article 40 de la Publication 107-2 de la CEI» *par* «Voir 4.2.2.1 de la CEI 60107-2».

24 Méthode de mesure – Mode à son double voie

Au quatrième alinéa, Remplacer «avec un voltmètre sélectif selon les dispositions de la section douze de la Publication 107-2 de la CEI.» *par* «avec un distorsiomètre conformément au 4.2.2.2 de la CEI 60107-2.»

Page 18

27 Définition

Remplacer «Voir l'article 40 de la Publication 107-2 de la CEI.» *par* «Voir 4.2.2 de la CEI 60107-2.»

28 Méthode de mesure – Mode à son double voie

Au troisième alinéa, Remplacer «suivant les dispositions de la section douze de la Publication 107-2 de la CEI, en utilisant un voltmètre sélectif» *par* «avec un distorsiomètre conformément au 4.2.2.2 de la CEI 60107-2.»

31 Introduction

Remplacer «Voir l'article 45 de la Publication 107-2» *par* «Voir 5.1.1 de la CEI 60107-2.»
